



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cancer du sein

Question écrite n° 11491

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont interroge M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les conditions du dépistage du cancer du sein, généralisé à l'ensemble du pays en janvier 2003, lorsqu'il sera pratiqué en milieu hospitalier. Elle souhaiterait savoir si cette mesure attendue de santé publique jusqu'alors pratiquée à titre expérimental dans certains départements sera imputée au budget global de l'hôpital, ce qui supposerait une augmentation équivalente dudit budget, ou si le coût sera compensé directement par les caisses d'assurance maladie comme cela était le cas antérieurement dans les départements qui pratiquent le dépistage à titre expérimental.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11491

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2003, page 968